



Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

ELEMENTS STATISTIQUES SUR LES PRATICIENS HOSPITALIERS STATUTAIRES¹ (PH) EN RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE -SITUATION AU 1er JANVIER 2015-

¹ Praticiens hospitaliers statutaires = praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel titulaires et en période probatoire

I/ SOURCE DREES :REPERTOIRE PARTAGE DES PROFESSIONNELS DE SANTE (RPPS) AU 1^{ER} JANVIER 2015

Au 1^{er} janvier 2015, la Drees comptabilise 9 251 praticiens en radiodiagnostic et imagerie médicale, dont 693 en médecine nucléaire. Ils représentent 4,2 % de l'ensemble des médecins et 7,7 % de l'ensemble des spécialités médicales. Le quart des radiologues sont des salariés hospitaliers, tandis que plus de la moitié sont des libéraux exclusifs.

Tableau 1 : Répartition des praticiens exerçant en radiologie et imagerie médicale selon le mode d'exercice

	France entière			Libéraux exclusifs		Mixtes**		Salariés hospitaliers		Autres salariés	
	Nombre	Densité*	% de femmes	Nombre	% de femmes	Nombre	% de femmes	Nombre	% de femmes	Nombre	% de femmes
Ensemble	222 150	336,5	43,5	107 353	35,7	23 096	33,5	65 027	50,8	26 674	65,4
Médecine générale	102 485	155,2	43,5	62 211	36,4	6 799	37,6	17 945	50,9	15 530	66,3
Spécialistes	119 665	181,3	43,4	45 142	34,9	16 297	31,8	47 082	50,7	11 144	64,1
Radiodiagnostic et imagerie médicale	8 558	13,0	34,0	5 082	27,2	1 265	30,2	2 044	52,3	167	44,3
Médecine nucléaire	693	1,1	39,4	223	24,2	159	39,6	295	49,8	16	56,3
Ensemble radiologie et imagerie médicale	9 251	14,1	34,4	5 305	27,1	1 424	31,3	2 339	51,9	183	45,4
% par mode d'exercice	100			57,3		15,4		25,3		2,0	

*Nombre de médecins pour 100 000 habitants

**Les médecins mixtes peuvent être en partie des médecins hospitaliers au titre d'une activité secondaire

Si la radiologie et imagerie médicale, tous modes d'exercices confondus, est une spécialité majoritairement masculine (65,6 % d'hommes en France entière), le service hospitalier attire majoritairement des femmes (51,9 %).

La densité par région révèle de fortes disparités sur l'ensemble du territoire. Si la densité moyenne de radiologues est de 14,1 praticiens pour 100 000 habitants, seules 6 régions ont une densité supérieure ou égale : l'Alsace, l'Aquitaine, l'Île-de-France, le Languedoc-Roussillon, le Nord-Pas-de-Calais et la région PACA. Parmi les 5 densités les plus faibles observées, 4 le sont dans les régions d'Outre-Mer (Mayotte, Guyane, Guadeloupe et Martinique), et une en France métropolitaine (La Picardie).

Tableau 2 : Répartition régionale des praticiens exerçant en radiologie et imagerie médicale et densité régionale

Région	Radiodiagnostic et imagerie médicale	Médecine nucléaire	Ensemble	Densité p. 100 000
Alsace	287	20	307	16,4
Aquitaine	484	30	514	15,4
Auvergne	153	12	165	12,1
Basse-Normandie	160	14	174	11,8
Bourgogne	180	21	201	12,3
Bretagne	357	29	386	11,8
Centre	273	24	297	11,5
Champagne-Ardenne	141	13	154	11,5
Corse	34	4	38	11,8
Franche-Comté	106	18	124	10,5
Haute-Normandie	191	14	205	11,1
Ile de France	2 017	158	2 175	18,1
Languedoc-Roussillon	431	32	463	16,8
Limousin	66	13	79	10,7
Lorraine	270	25	295	12,6
Midi-Pyrénées	368	29	397	13,4
Nord-Pas-de-Calais	539	53	592	14,6
Pays de la Loire	340	35	375	10,2
Picardie	168	17	185	9,6
Poitou-Charentes	179	14	193	10,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	805	56	861	17,3
Rhône-Alpes	828	56	884	13,7
France Métropolitaine	8 377	687	9 064	14,2
Guadeloupe	36	2	38	9,4
Guyane	17	0	17	6,8
Martinique	36	1	37	9,7
La Réunion	89	3	92	10,9
Mayotte	3	0	3	1,4
DOM-TOM	181	6	187	9,9
France entière	8 558	693	9 251	14,1

II/ SOURCE DREES : STATISTIQUE ANNUELLE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE (SAE) AU 31/12/2014

Au 31 décembre 2014, d'après la statistique annuelle des établissements (SAE), on comptabilise 2 618,8 Equivalent Temps Plein (ETP) en radiodiagnostic et imagerie médicale. Plus de la moitié (56,6 %) d'entre eux sont des praticiens hospitaliers.

Tableau 3 : Répartition par statut des praticiens salariés exerçant en radiologie et imagerie médicale

	HU	PH	Assistants	HU non titulaires	Praticiens attachés	Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)	Ensemble
ETP	125,8	1 481,7	109,6	115,2	432,9	353,7	2 618,8
%	4,8	56,6	4,2	4,4	16,5	13,5	100

III/ SOURCE CNG : SIGMED AU 1ER JANVIER 2015

III.1 : Evolution des effectifs rémunérés de PH en radiologie et imagerie médicale par statut depuis 2005

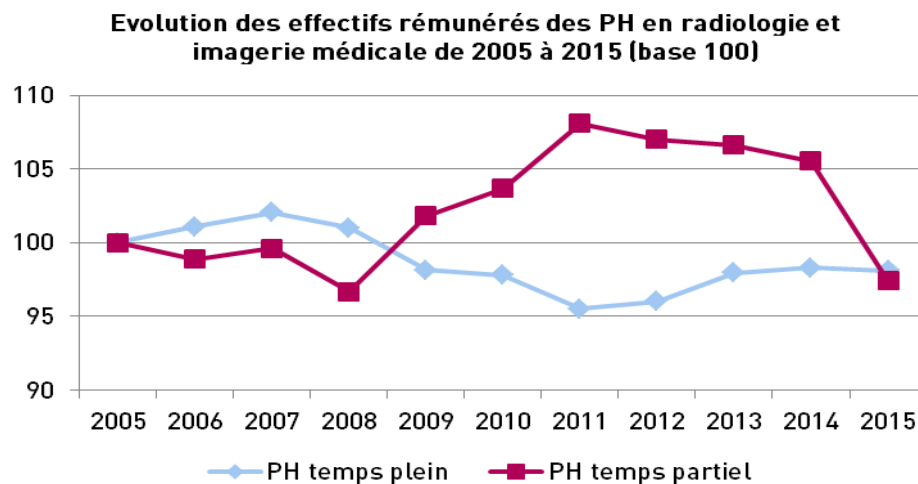
Au 1^{er} janvier 2015, le **centre national de gestion** dénombre 1 601 PH exerçant en radiologie et imagerie médicale, contre 1 634 au 01/01/2005, soit une diminution de 2,0 %. Cette baisse est observée quel que soit le statut (PH temps plein ou PH temps partiel). Le nombre de PH temps plein a diminué de 1,9 %, tandis que celui des PH temps partiel de 2,6 %.

Tableau 4 : Evolution des effectifs rémunérés des PH en radiologie et imagerie médicale par statut entre 2005 et 2015

Statut	Année 2005	Année 2015	Evolution 2005-2015		Evolution annuelle moyenne (en %)
			En effectif	En %	
PH temps plein	1 363	1 337	-26	-1,9	-0,2
PH temps partiel	271	264	-7	-2,6	-0,3
Ensemble	1 634	1 601	-33	-2,0	-0,2

Quel que soit le statut, le nombre de PH en radiologie et imagerie médicale a une évolution irrégulière entre 2005 et 2015. Après avoir progressé entre 2005 et 2007, puis diminué entre 2008 et 2011, le nombre de PH temps plein est reparti à la hausse entre 2012 et 2014. Il connaît une relative stabilité en 2015 avec une diminution de 3 PH par rapport à 2014. Après avoir progressé entre 2008 et 2011, le nombre de PH temps partiel ne cesse de diminuer depuis pour atteindre son plus bas niveau en 2015, quasi équivalent à celui de 2008.

Graphique 1 : Evolution des effectifs rémunérés des PH en radiologie et imagerie médicale



III.2 : Répartition des effectifs rémunérés des PH par typologie d'établissement

Un tiers des PH temps plein et près d'un tiers de l'ensemble des PH (temps plein et temps partiel) exercent en CHU/CHR. Ces proportions demeurent stables. Pour rappel, la part des PH temps plein exerçant en CHU/CHR au 1^{er} janvier 2014 était de 33,1 % et de 28,7 % pour les PH temps partiel. Toutefois, les proportions varient selon la discipline ou la spécialité. Pour les PH temps plein qui exercent en CHU/CHR, il s'agit de plus de la moitié des PH anesthésistes réanimateurs (55,4 %), près de la moitié des biologistes (49,8 %) et des odontologistes (48,5 %). Si 28,8 % des PH temps partiel exercent en CHU/CHR, la part la plus importante est occupée par les radiologues (49,6 % d'entre eux) et les biologistes (49,1 % d'entre eux).

Tableau 5 : Effectifs rémunérés des PH par statut selon la discipline

Typologie d'établissement	Discipline	PH temps plein (TP)			PH temps partiel (Tp)			Total PH tous statuts confondus		
		Effectifs	% dans la structure	% sur les PH TP de la spécialité	Effectifs	% dans la structure	% sur les PH Tp de la spécialité	Effectifs	% dans la structure	% sur les PH de la spécialité
Etablissement CHU/CHR	Anesthésie-réanimation	2171	17,2	55,4	28	2,1	20,0	2199	15,7	54,2
	Biologie	914	7,2	49,8	56	4,1	49,1	970	6,9	49,7
	Chirurgie	1 407	11,1	29,7	201	14,8	24,1	1 608	11,5	28,9
	Médecine	6 341	50,1	32,8	792	58,4	32,2	7 133	50,9	32,7
	Odontologie	48	0,4	48,5	25	1,8	29,8	73	0,5	39,9
	Pharmacie	657	5,2	30,6	28	2,1	14,7	685	4,9	29,3
	Psychiatrie	613	4,8	12,7	96	7,1	15,2	709	5,1	13,0
	Radiologie et imagerie médicale	502	4,0	37,5	131	9,7	49,6	633	4,5	39,5
Total Etablissements CHU/CHR	12 653	100,0	33,1	1 357	100,0	28,8	14 010	100,0	32,6	
Etablissement CH	Anesthésie-réanimation	1748	6,8	44,6	112	3,3	80,0	1860	6,4	45,8
	Biologie	923	3,6	50,2	58	1,7	50,9	981	3,4	50,3
	Chirurgie	3 328	13,0	70,3	633	18,8	75,9	3 961	13,7	71,1
	Médecine	13 020	50,9	67,2	1 667	49,6	67,8	14 687	50,7	67,3
	Odontologie	51	0,2	51,5	59	1,8	70,2	110	0,4	60,1
	Pharmacie	1 491	5,8	69,4	162	4,8	85,3	1 653	5,7	70,7
	Psychiatrie	4 206	16,4	87,3	536	16,0	84,8	4 742	16,4	87,0
	Radiologie et imagerie médicale	835	3,3	62,5	133	4,0	50,4	968	3,3	60,5
Total Etablissements CH	25 602	100,0	66,9	3 360	100,0	71,2	28 962	100,0	67,4	
Total	Anesthésie-réanimation	3919	10,2	100	140	3,0	100,0	4059	9,4	100,0
	Biologie	1837	4,8	100	114	2,4	100,0	1951	4,5	100,0
	Chirurgie	4735	12,4	100	834	17,7	100,0	5569	13,0	100,0
	Médecine	19361	50,6	100	2459	52,1	100,0	21820	50,8	100,0
	Odontologie	99	0,3	100	84	1,8	100,0	183	0,4	100,0
	Pharmacie	2148	5,6	100	190	4,0	100,0	2338	5,4	100,0
	Psychiatrie	4819	12,6	100	632	13,4	100,0	5451	12,7	100,0
	Radiologie et imagerie médicale	1337	3,5	100	264	5,6	100,0	1601	3,7	100,0
Ensemble	38 255		100,0	4 717		100,0	42 972		100	
Proportion de PH exerçant en CHU-CHR (en %)		33,1			28,8			32,6		

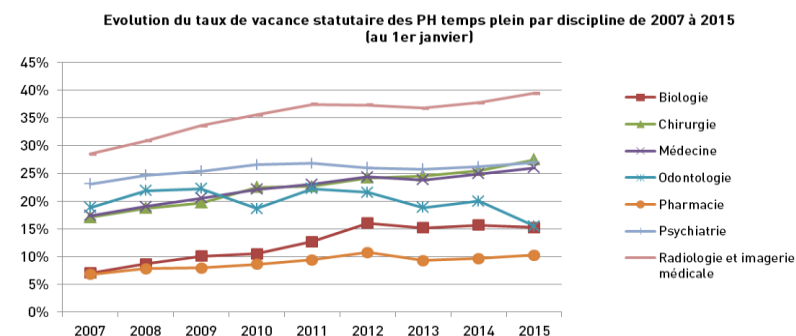
III.3 : Evolution du taux de vacance statutaire ²

III.3.1 : Le taux de vacance statutaire selon la discipline

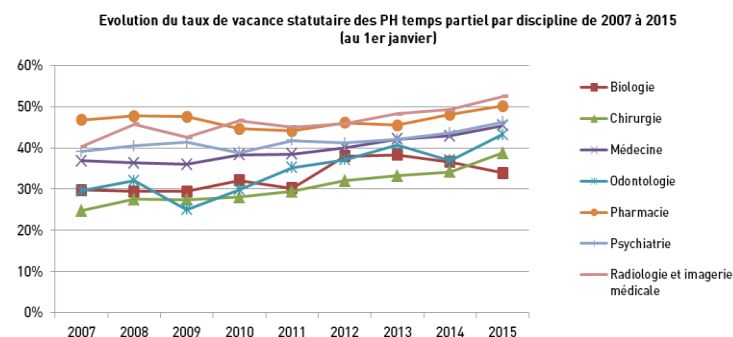
Quel que soit le statut, **la radiologie et imagerie médicale enregistre sur l'ensemble de la période observée le taux de vacance statutaire le plus important (39,4 % pour les PH temps plein et 52,5 % pour les PH temps partiel au 1^{er} janvier 2015)**. Si au 1^{er} janvier 2015 le taux de vacance statutaire en pharmacie chez les PH temps plein est le plus faible observé (10,3 %), il est parmi les plus élevés chez les PH temps partiel (50,1 %).

Tableaux 6 et 7: Evolution du taux de vacance statutaire des PH temps plein et temps partiel par discipline de 2007 à 2015 (au 1^{er} janvier)

Disciplines PH temps plein	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Biologie	7,1%	8,7%	10,1%	10,5%	12,7%	16,0%	15,2%	15,7%	15,2%
Chirurgie	17,1%	18,7%	19,7%	22,5%	22,6%	24,2%	24,6%	25,5%	27,5%
Médecine	17,4%	19,0%	20,5%	22,1%	23,0%	24,4%	23,8%	24,9%	26,0%
Odontologie	18,9%	21,9%	22,2%	18,7%	22,2%	21,6%	18,8%	20,0%	15,5%
Pharmacie	6,8%	7,9%	8,0%	8,6%	9,4%	10,8%	9,3%	9,7%	10,3%
Psychiatrie	23,1%	24,7%	25,4%	26,5%	26,8%	26,0%	25,8%	26,2%	27,0%
Radiologie et imagerie médicale	28,5%	30,8%	33,6%	35,5%	37,4%	37,3%	36,7%	37,7%	39,4%
Ensemble	17,8%	19,4%	20,7%	22,3%	23,1%	24,2%	23,7%	24,6%	25,7%



Disciplines PH temps partiel	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Biologie	29,8%	29,4%	29,4%	32,1%	30,2%	38,0%	38,3%	36,6%	33,9%
Chirurgie	24,8%	27,5%	27,4%	28,0%	29,4%	32,0%	33,2%	34,2%	38,7%
Médecine	36,9%	36,4%	36,0%	38,3%	38,5%	40,1%	42,1%	42,9%	45,4%
Odontologie	29,6%	32,0%	25,0%	29,9%	35,2%	37,1%	40,7%	36,9%	43,2%
Pharmacie	46,8%	47,8%	47,6%	44,6%	44,1%	46,1%	45,5%	48,1%	50,1%
Psychiatrie	39,1%	40,4%	41,3%	38,9%	41,8%	41,2%	42,0%	43,6%	46,2%
Radiologie et imagerie médicale	40,3%	45,7%	42,6%	46,6%	45,0%	45,9%	48,3%	49,3%	52,5%
Ensemble	35,6%	36,4%	36,0%	37,2%	37,9%	39,5%	41,1%	42,0%	44,8%



² Taux de vacance statutaire : pourcentage de postes vacants résultant de l'écart entre le nombre de postes permanents de praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel budgétés et le nombre de praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel titulaires et en période probatoire rémunérés par les établissements relevant de la fonction publique hospitalière. Ces données sont à utiliser avec précaution. C'est une photographie à un moment donné : le nombre de postes vacants varie de façon importante selon le moment où la statistique est produite. Les postes vacants peuvent être occupés par des temporaires (contractuels). Le taux de vacance statutaire n'est donc pas le taux de vacance réel.

III.3.2 : Occupation statutaire des postes de PH en radiologie et imagerie médicale par région

Le taux de vacance statutaire des PH temps plein en radiologie et imagerie médicale est de 39,4 %, soit un taux de vacance supérieur de 13,1 points à celui enregistré pour l'ensemble des disciplines. Le taux de vacance statutaire des PH temps partiel (52,5%) est supérieur de 7,7 points au taux de vacance statutaire observé pour l'ensemble des disciplines (44,8%). En France métropolitaine, 14 régions sur les 22, ont un taux de vacance statutaire supérieur à la moyenne nationale pour les PH temps plein, contre 18 régions pour les PH temps partiel. S'agissant des DOM-TOM, seule La Réunion présente un taux de vacance statutaire inférieur à la moyenne nationale quel que soit le statut.

Tableau 8 : Taux de vacance statutaire des PH en radiologie et imagerie médicale

Région	PH Temps plein			PH Temps partiel		
	Postes budgétés	Postes occupés statutairement	Taux de vacance statutaire ⁽¹⁾ (en %)	Postes budgétés	Postes occupés statutairement	Taux de vacance statutaire ⁽¹⁾ (en %)
Alsace	83	60	27,7	4	1	75,0
Aquitaine	104	70	32,7	9	3	66,7
Auvergne	50	28	44,0	15	2	86,7
Basse-Normandie	60	22	63,3	19	6	68,4
Bourgogne	52	23	55,8	9	3	66,7
Bretagne	114	73	36,0	11	3	72,7
Centre	94	56	40,4	18	4	77,8
Champagne-Ardenne	50	23	54,0	10	4	60,0
Corse	8	3	62,5	1	0	100,0
Franche-Comté	41	22	46,3	17	7	58,8
Haute-Normandie	56	28	50,0	10	4	60,0
Ile-de-France	401	280	30,2	185	111	40,0
Languedoc-Roussillon	83	57	31,3	21	8	61,9
Limousin	36	17	52,8	3	1	66,7
Lorraine	78	42	46,2	23	9	60,9
Midi-Pyrénées	100	56	44,0	15	7	53,3
Nord-Pas-de-Calais	128	61	52,3	60	30	50,0
Pays de la Loire	110	68	38,2	11	4	63,6
Picardie	64	32	50,0	31	16	48,4
Poitou-Charentes	81	56	30,9	7	2	71,4
PACA	126	94	25,4	36	23	36,1
Rhône-Alpes	212	133	37,3	33	15	54,5
France métropolitaine	2 131	1 304	38,8	548	263	52,0
Guadeloupe	10	2	80,0	4	0	100,0
Guyane	8	0	100,0	0	0	---
Martinique	17	7	58,8	2	0	100,0
Mayotte	5	2	60,0	0	0	---
Réunion	25	16	36,0	2	1	50,0
St Pierre et Miquelon	1	0	100,0			---
DOM-TOM	66	27	59,1	8	1	87,5
France entière	2 197	1 331	39,4	556	264	52,5

III.4 : Effectifs rémunérés des PH en radiologie et imagerie médicale par sexe et par tranche d'âges

Quel que soit le statut, les hommes sont plus âgés que les femmes. En effet, les hommes ont un âge moyen de 52 ans pour les PH temps plein, contre 48,5 ans chez les femmes, soit 3,5 ans d'écart. Cet écart est de 4,7 ans chez les PH temps partiel (47,8 ans chez les femmes, contre 52,5 ans chez les hommes).

Tableaux 9 et 10: Répartition par sexe et âge selon le statut

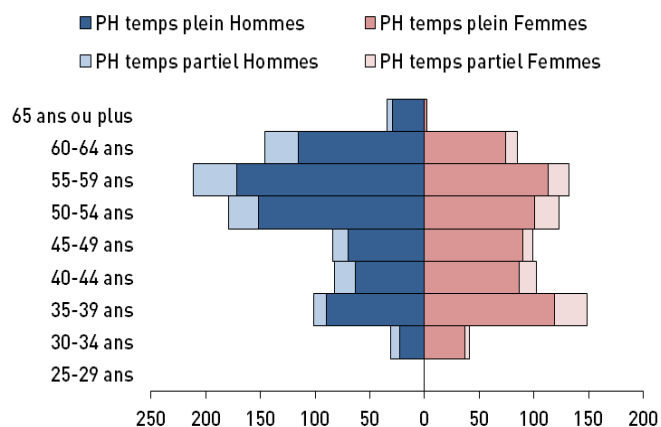
PH temps plein

Age	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
25-29 ans	0	0	0	0	0	0
30-34 ans	37	5,9	23	3,2	60	4,5
35-39 ans	119	19,1	90	12,6	209	15,6
40-44 ans	87	14,0	63	8,8	150	11,2
45-49 ans	90	14,4	70	9,8	160	12,0
50-54 ans	101	16,2	152	21,3	253	18,9
55-59 ans	113	18,1	172	24,1	285	21,3
60-64 ans	74	11,9	115	16,1	189	14,1
65 ans ou plus	2	0,3	29	4,1	31	2,3
Ensemble	623	100	714	100	1 337	100
%	46,6		53,4		100	
Age moyen	48,5 ans		52,0 ans		50,4 ans	
Age médian	48,8 ans		53,7 ans		51,8 ans	

PH temps partiel

Age	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
25-29 ans	0	0	0	0	0	0
30-34 ans	4	3,6	8	5,2	12	4,5
35-39 ans	30	27,3	11	7,1	41	15,5
40-44 ans	15	13,6	19	12,3	34	12,9
45-49 ans	9	8,2	14	9,1	23	8,7
50-54 ans	22	20,0	27	17,5	49	18,6
55-59 ans	19	17,3	39	25,3	58	22,0
60-64 ans	11	10,0	31	20,1	42	15,9
65 ans ou plus	0	0,0	5	3,2	5	1,9
Ensemble	110	100	154	100	264	100
%	41,7		58,3		100	
Age moyen	47,8 ans		52,5 ans		50,5 ans	
Age médian	48,3 ans		54,6 ans		52,2 ans	

Graphique 4 : Pyramide des âges des PH en radiologie et imagerie au médicale au 01/01/2015



La discipline radiologie et imagerie médicale est à dominante masculine, quel que soit le statut (PH temps plein et temps partiel). Pour les PH temps plein, la part des hommes passe de 54,5 % en 2014 à 53,4 % en 2015 (soit 1,1 point de moins). Pour les PH temps partiel, leur part reste quasi stable à 58,3 % en 2015 (58,4 % en 2014).

Age moyen = 50,4 ans en 2015, contre 50,6 ans en 2014

Age médian = 51,8 ans en 2015, contre 52,0 ans en 2014

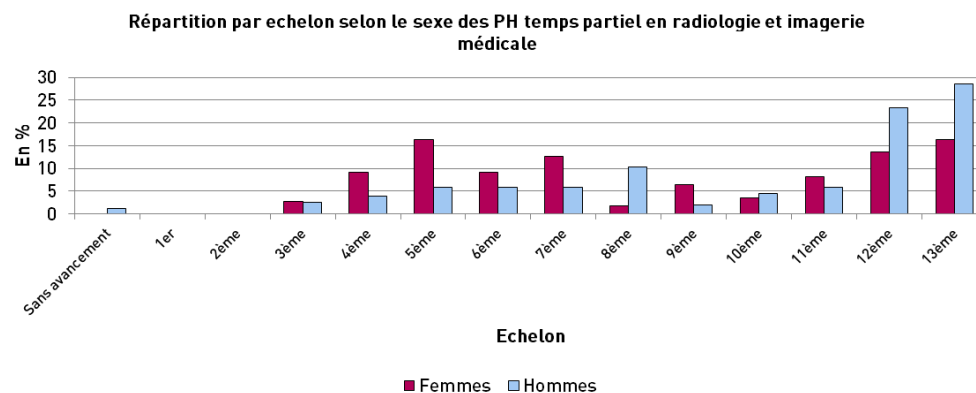
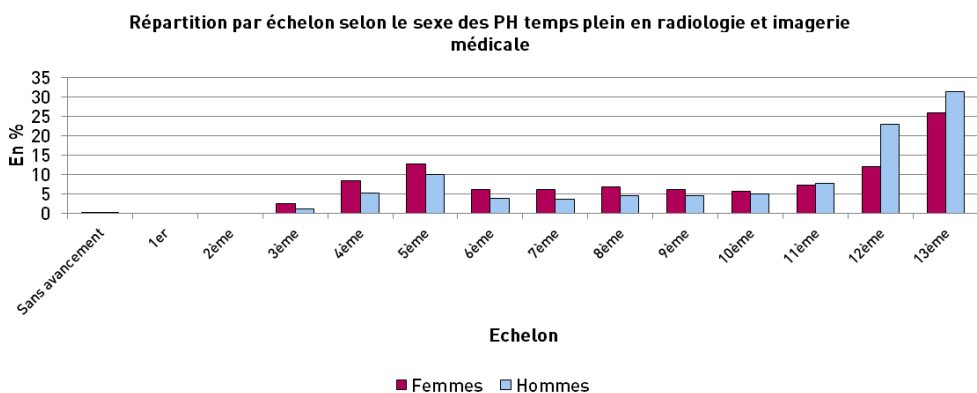
III.5 : Répartition des PH en radiologie et imagerie médicale par échelon selon le sexe

Les PH temps plein en radiologie et imagerie médicale sont 28,7 % à être placés au 13^{ème} échelon, tandis que les PH temps partiel sont 23,5 %. Des disparités sont observées entre les hommes et les femmes. En effet, alors que les femmes PH temps plein sont 43,2 % à se situer en-dessous du 9^{ème} échelon, les hommes, quant à eux, sont 28,6 %. Chez les PH temps partiel, la majorité des femmes se situent en-dessous du 9^{ème} échelon (51,8 %), tandis que les hommes se concentrent majoritairement entre aux 12^{ème} et 13^{ème} échelons (51,9 %).

Tableau 11 : Répartition des PH en radiologie et imagerie médicale par échelon selon le sexe

Echelon	PH temps plein						PH temps partiel					
	Femme		Homme		Ensemble		Femme		Homme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans avancement*	1	0,2	2	0,3	3	0,2	0	0,0	2	1,3	2	0,8
1er échelon	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2ème échelon	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
3ème échelon	16	2,6	8	1,1	24	1,8	3	2,7	4	2,6	7	2,7
4ème échelon	53	8,5	37	5,2	90	6,7	10	9,1	6	3,9	16	6,1
5ème échelon	80	12,8	71	9,9	151	11,3	18	16,4	9	5,8	27	10,2
6ème échelon	38	6,1	28	3,9	66	4,9	10	9,1	9	5,8	19	7,2
7ème échelon	39	6,3	26	3,6	65	4,9	14	12,7	9	5,8	23	8,7
8ème échelon	42	6,7	32	4,5	74	5,5	2	1,8	16	10,4	18	6,8
9ème échelon	38	6,1	33	4,6	71	5,3	7	6,4	3	1,9	10	3,8
10ème échelon	35	5,6	36	5,0	71	5,3	4	3,6	7	4,5	11	4,2
11ème échelon	45	7,2	55	7,7	100	7,5	9	8,2	9	5,8	18	6,8
12ème échelon	75	12,0	163	22,8	238	17,8	15	13,6	36	23,4	51	19,3
13ème échelon	161	25,8	223	31,2	384	28,7	18	16,4	44	28,6	62	23,5
Ensemble	623	100	714	100	1 337	100	110	100	154	100	264	100

Graphiques 5 et 6 : Répartition par échelon des PH en radiologie et imagerie au médicale au 01/01/2015



III.6 : Solde des entrées et des sorties selon la discipline des PH

PH temps plein

Pour les PH temps plein, tout comme en 2013, le solde des entrées-sorties est positif pour l'ensemble des disciplines, à l'exception de l'anesthésie-réanimation qui enregistre un solde négatif de 26 PH en 2013 et de 69 PH en 2014.

Tableaux 12 et 13 : Les entrées et les sorties selon la discipline

PH temps plein	Anesthésie-réanimation	Biologie	Chirurgie	Médecine	Pharmacie	Psychiatrie	Radiologie et imagerie médicale	Ensemble
Entrées (Lauréats nommés)	203	80	321	1 268	105	314	79	2 370
Sorties	272	67	204	466	47	205	69	1 330
Solde entrées-sorties	-69	13	117	802	58	109	10	1040

PH temps partiel

Pour les PH temps partiel, le solde global des entrées-sorties est négatif de -22. Deux disciplines ont un solde négatif particulièrement élevé. Il s'agit de la psychiatrie (-43 PH) et de la chirurgie (-29 PH). En revanche, la médecine enregistre le solde des entrées-sorties positif le plus important avec +37 PH (pour rappel, ce solde était de +64 en 2013). Les autres disciplines ont un solde des entrées-sorties relativement faible, qu'il soit positif (anesthésie-réanimation, biologie et pharmacie à +6 PH) ou négatif (radiologie et imagerie médicale à -5 PH).

PH temps partiel	Anesthésie-réanimation	Biologie	Chirurgie	Médecine	Pharmacie	Psychiatrie	Radiologie et imagerie médicale	Ensemble
Entrées (Lauréats nommés)	13	11	37	173	13	16	20	283
Sorties	7	5	66	136	7	59	25	305
Solde entrées-sorties	6	6	-29	37	6	-43	-5	-22

III.6.1 : Répartition des sorties définitives en 2014 selon la discipline et le motif

PH temps plein

L'ensemble des sorties représente 3,5 % des effectifs en fonction au 1^{er} janvier 2014. Le taux de sorties le plus important est enregistré en anesthésie-réanimation (6,6 %), tandis que le plus faible concerne la pharmacie (2,3 %). **En radiologie, le taux de sortie est de 5,1% en 2014.**

L'âge moyen de départ à la retraite des PH relevant de l'ensemble des disciplines recule de 0,4 an entre 2013 et 2014. Alors qu'il était de 64,5 ans en 2013, il est de 64,9 ans en 2014. L'âge moyen de départ à la retraite a augmenté pour chaque discipline : radiologie et imagerie médicale (+1 an), psychiatrie (+0,6 an), anesthésie-réanimation, biologie et médecine (+0,3 an), pharmacie (+0,2 an) et chirurgie (+0,1 an).

Les départs à la retraite représentent un peu plus de trois quarts des sorties définitives du corps des PH temps plein (76,1 %). La part varie fortement d'une discipline à une autre, allant de **53,6 % en radiologie et imagerie médicale** à 89,4 % en pharmacie. Avec 14 % des sorties, les démissions constituent le deuxième motif de sortie définitive. Si l'on observe des différences selon les disciplines (6 % en biologie, 17,2 % en médecine), la radiologie et l'imagerie médicale se démarque très nettement des autres disciplines avec une part atteignant 39,1 % des sorties définitives.

Tableaux 14 et 15 : Répartition des sorties définitives selon la discipline et le motif

Motifs de sortie PH temps plein (en %)	Anesthésie-réanimation	Biologie	Chirurgie	Médecine	Pharmacie	Psychiatrie	Radiologie et imagerie médicale	Ensemble	Nombre total
Décès	2,6	1,5	2,9	4,7	0	2,4	1,4	3,2	42
Démissions	8,5	6	15,7	17,2	6,4	8,3	39,1	14	186
Licenciements	0	1,5	1	0	0	1	0	0,4	5
Mises à la retraite	85,3	85,1	72,1	68,2	89,4	87,3	53,6	76,1	1012
Radiations	3,7	6	8,3	9,7	4,3	1	5,8	6,3	84
Révocations-Suspensions	-	-	-	0,2	-	-	-	0,1	1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	1330
Nombre total de sorties	272	67	204	466	47	205	69	1330	
%	20,5	5	15,3	35	3,5	15,4	5,2	100	
Effectifs des PH au 01/01/14	4 099	1 812	4 819	18 847	2 082	4 810	1 340	37 809	
Taux de sorties (en %)	6,6	3,7	4,2	2,5	2,3	4,3	5,1	3,5	
Taux de départ à la retraite (en %)	5,7	3,1	3,1	1,7	2	3,7	2,8	2,7	
Âge moyen de départ à la retraite	64,6 ans	64,7 ans	65,3 ans	64,8 ans	64,0 ans	65,2 ans	64,5 ans	64,9 ans	

PH temps partiel

Les PH temps partiel sont 305 à être sortis définitivement du corps, soit 6,1 % de l'effectif en fonction au 1^{er} janvier 2014 (4,4 % en 2013). Le taux de sorties définitives le plus faible est observé en pharmacie à 3,4 %, tandis que le plus élevé concerne la radiologie et l'imagerie médicale et la psychiatrie (respectivement 8,7 % et 8,6 %).

Motifs de sortie PH temps partiel (en %)	Anesthésie-réanimation	Biologie	Chirurgie	Médecine	Pharmacie	Psychiatrie	Radiologie et imagerie médicale	Ensemble	Nombre total de sorties
Décès	-	-	3	2,2	-	-	-	1,6	5
Démissions	14,3	-	12,1	16,2	-	11,9	36	15,4	47
Licenciements	-	-	3	5,1	-	1,7	-	3,3	10
Mises à la retraite	85,7	100	80,3	75	85,7	86,4	60	78	238
Radiations	-	-	1,5	1,5	14,3	-	4	1,6	5
Révocations-Suspensions	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	305
Nombre total de sorties	7	5	66	136	7	59	25	305	
%	2,3	1,6	21,6	44,6	2,3	19,3	8,2	100	
Effectifs des PH temps partiel 01/01/14	138	119	993	2 545	203	690	286	4 974	
Taux de sorties (en %)	5,1	4,2	6,6	5,3	3,4	8,6	8,7	6,1	
Taux de départ à la retraite (en %)	4,3	4,2	5,3	4	3	7,4	5,2	4,8	
Âge moyen de départ à la retraite	63,2 ans	63,4 ans	64,6 ans	64,7 ans	64,6 ans	64,1 ans	64,8 ans	64,5 ans	

Les départs à la retraite représentent le principal motif de sorties définitives à 78 % pour l'ensemble des PH temps partiel, quelle que soit leur discipline. L'âge moyen de départ à la retraite en 2014 est identique à celui de 2013, 64,5 ans.

Les démissions, deuxième motif de sorties définitives (15,4 % de l'ensemble des PH temps partiel), varie selon les disciplines dont **36 % des sorties en radiologie et imagerie médicale**.

III.6.2 : Nombre des sorties temporaires* des PH selon la discipline au 01/01/2015

*Photographie des PH au 01/01/2015 (et non flux de l'année 2014)

PH temps plein

Au 1^{er} janvier 2015, 2 964 PH temps plein sont sortis temporairement du corps, contre 2 840 au 1^{er} janvier 2014, soit une hausse de 4,4 %.

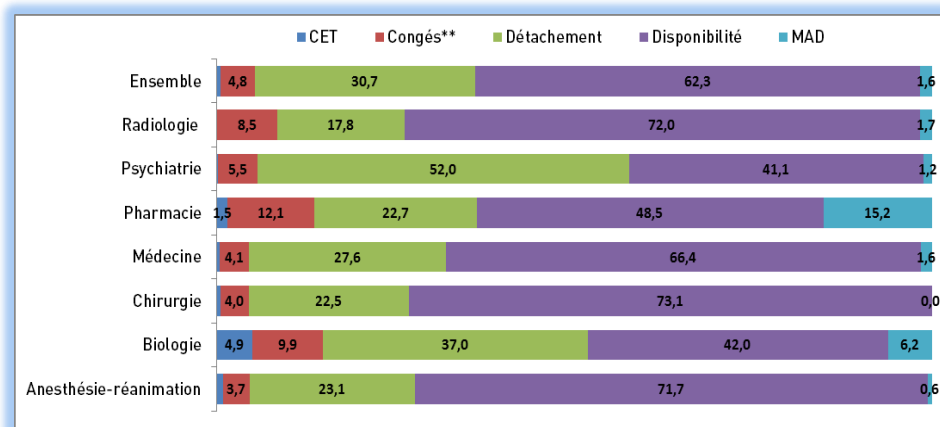
Tableaux 16 et 17 : Nombre des sorties définitives selon la discipline et le motif

Modes de sortie PH temps plein	Anesthésie-réanimation	Biologie	Chirurgie	Médecine	Pharmacie	Psychiatrie	Radiologie et imagerie médicale	Ensemble
CET	3	4	2	5	1	1	0	16
Congés**	13	8	16	57	8	31	10	143
Détachement	81	30	91	381	15	292	21	911
Disponibilité	251	34	296	917	32	231	85	1 846
MAD	2	5	0	22	10	7	2	48
Ensemble	350	81	405	1 382	66	562	118	2 964
%	11,8	2,7	13,7	46,6	2,2	19,0	4,0	100

**Tous les congés sont intégrés (CLD, CLM, congé maladie, congé parental, etc.)

La part des sorties pour disponibilité continue de progresser pour s'établir à 62,3 % en 2015, contre 54,7 % en 2014 (soit +7,6 points), tandis que celle des détachements poursuit sa diminution (30,7% en 2015, contre 33,9 % en 2014), avec des proportions variables d'une discipline à l'autre.

Graphique 7 : Répartition des sorties temporaires des PH temps plein par mode de sortie



Si la part des sorties pour disponibilité est majoritaire pour la Chirurgie (73,1%), la Radiologie (72,0%), l'Anesthésie réanimation (71,7%) et la Médecine (66,4%), les 3 disciplines restantes enregistrent une part bien moins élevée : la pharmacie (48,5%), la Biologie (42,0%) et la psychiatrie (41,1%).

Il convient de signaler la part importante des détachements (52,0%) en psychiatrie.

PH temps partiel

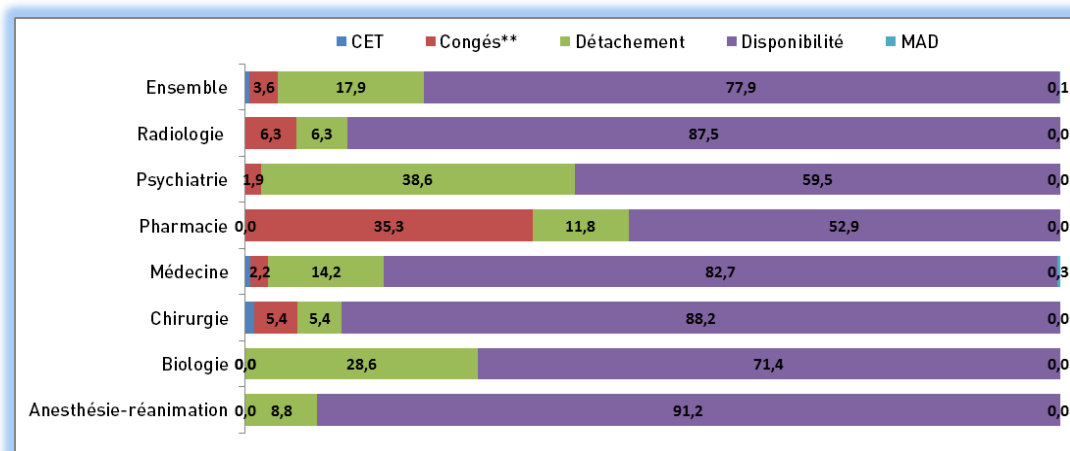
Au 1^{er} janvier 2015, 675 PH temps partiel sont sortis temporairement du corps, contre 598 au 1^{er} janvier 2014, soit une hausse de 12,9 %.

Modes de sortie PH temps partiel	Anesthésie- réanimation	Biologie	Chirurgie	Médecine	Pharmacie	Psychiatrie	Radiologie et imagerie médicale	Ensemble
CET	0	0	1	2	0	0	0	3
Congés**	0	0	5	7	6	3	3	24
Détachement	3	2	5	45	2	61	3	121
Disponibilité	31	5	82	263	9	94	42	526
MAD	0	0	0	1	0	0	0	1
Ensemble	34	7	93	318	17	158	48	675
%	5,0	1,0	13,8	47,1	2,5	23,4	7,1	100

**Tous les congés sont intégrés (CLD, CLM, congé maladie, congé parental, etc.)

Quelle que soit la discipline, la sortie en disponibilité est majoritaire chez les PH temps partiel. A l'exception des PH exerçant en pharmacie, la position de détachement occupe la deuxième place.

Graphique 8 : Répartition des sorties temporaires des PH temps partiel par mode de sortie



Les pharmaciens se distinguent des PH des autres disciplines, avec une forte part des sorties pour motif de congés dont CET : 35,3% (20 % en 2013).

La part des sorties pour détachement continue de diminuer, passant de 19,4 % en 2014 à 17,9 % en 2015. Cette baisse amorcée en 2011 (40 %) peut s'expliquer par les modifications législatives apportées à la possibilité précédemment ouverte aux PH d'exercer dans des ESPIC pendant la période probatoire, notamment en psychiatrie.

IV/ SOURCE CNG : ZOOM SUR LES FLUX (LES CONCOURS MEDICAUX)

Encadré

Les épreuves classantes nationales (ECN) ont été mises en place lors de la réforme engagée avec la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 (articles 60 et 63) et définies par le décret n°2004-67 du 16 janvier 2004 modifié relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales.

Les études médicales en France ont une durée minimale de 9 ans après le baccalauréat et se répartissent en trois cycles : le premier cycle (PCEM) d'une durée de 2 ans, le deuxième cycle (DCEM) d'une durée de 4 ans, le troisième cycle (TCEM) d'une durée de 3 ans pour la médecine générale ou de 4 ou 5 ans pour les autres disciplines.

L'accès en deuxième année de premier cycle est limité par le numerus clausus qui détermine le nombre de candidats autorisés à poursuivre des études médicales et donc le nombre d'étudiants qui sont susceptibles d'accéder au troisième cycle cinq ans après.

Le troisième cycle des études médicales en France est également accessible aux étudiants européens titulaires d'un diplôme de fin d'études de deuxième cycle des études médicales ou d'un titre équivalent délivré par l'un des États européens. Pour se faire ils doivent également passer les ECN et participer à la procédure nationale de choix de poste.

IV.1 : Evolution du nombre de postes ouverts en radiodiagnostic et imagerie médicale aux ECN entre 2010 et 2014

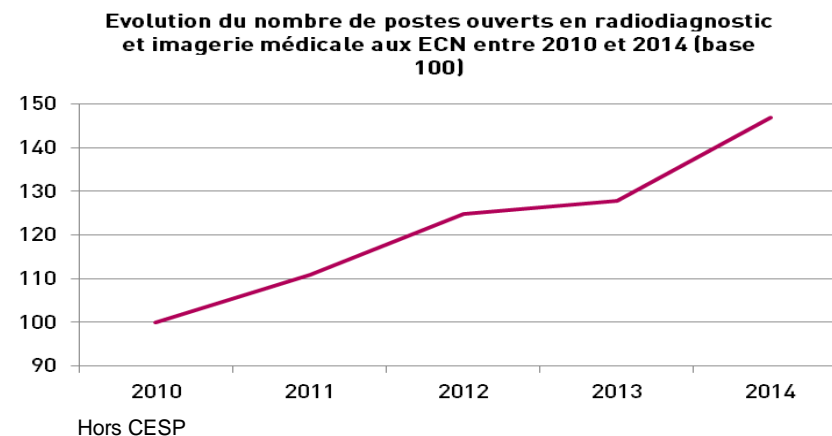
Graphique 9 : Evolution du nombre de postes ouverts en radiologie imagerie médicale aux ECN entre 2010 et 2014

Entre 2010 et 2014, les postes ouverts en radiodiagnostic ont tous été pourvus malgré une progression de 47,0 % de leur nombre. En effet, il est passé de 166 en 2010 à 244 (hors CESP) en 2014.

Tableau 18 : Evolution du nombre de postes ouvert aux ECN entre 2010 et 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Postes offerts	166	184 (+1)	207	212	244 (+1)
Postes pourvus	166	185 (+1)	207	212	244 (+1)

Entre parenthèse, le nombre de postes CESP



Depuis plusieurs années, la radiodiagnostic et imagerie médicale est une spécialité prisée par les candidats aux ECN. En 2014, alors qu'elle représente 3,1 % de l'ensemble des spécialités en termes de postes pourvus, elle représente une part de 8,9 % parmi les étudiants classés dans le 1^{er} quart. Trois quarts des étudiants choisissant la radiodiagnostic et imagerie médicale sont classés dans le 1^{er} quart.

Tableau 19 : Choix de la spécialité aux ECN 2014

Spécialité	Ensemble		1er quart du classement d'origine		Part d'étudiants classés dans le 1er quart	Dernier quart du classement d'origine	
	Effectif	%	Effectif	%		Effectif	%
Anatomie et cytologie pathologique	65	0,8	22	1,1	33,8		
Anesthésie réanimation	433	5,6	232	11,3	53,6		
Biologie médicale	112	1,4	2	0,1	1,8	49	2,7
Cardiologie et maladies vasculaires	203	2,6	171	8,3	84,2		
Chirurgie générale	423	5,4	187	9,1	44,2		
Chirurgie orale	11	0,1	1	0,0	9,1		
Dermatologie et vénérologie	96	1,2	77	3,7	80,2		
Endocrinologie, diabète, maladies métaboliques	79	1,0	22	1,1	27,8		
Gastro entérologie et hépatologie	124	1,6	80	3,9	64,5		
Génétique médicale	21	0,3	3	0,1	14,3		
Gynécologie médicale	48	0,6	20	1,0	41,7		
Gynécologie obstétrique	212	2,7	70	3,4	33,0		
Hématologie	45	0,6	21	1,0	46,7		
Médecine du travail	117	1,5	4	0,2	3,4	82	4,5
Médecine générale	3 576	46,1	173	8,4	4,8	1 445	79,0
Médecine interne	132	1,7	96	4,7	72,7		
Médecine nucléaire	40	0,5	19	0,9	47,5		
Médecine physique et de réadaptation	97	1,2	6	0,3	6,2	10	0,5
Néphrologie	87	1,1	66	3,2	75,9		
Neurochirurgie	24	0,3	14	0,7	58,3		
Neurologie	118	1,5	69	3,4	58,5		
Oncologie	132	1,7	68	3,3	51,5		
Ophthalmologie	142	1,8	125	6,1	88,0		
ORL et chirurgie cervico faciale	86	1,1	59	2,9	68,6		
Pédiatrie	320	4,1	119	5,8	37,2		
Pneumologie	114	1,5	50	2,4	43,9		
Psychiatrie	503	6,5	48	2,3	9,5	207	11,3
Radiodiagnostic et imagerie médicale	244	3,1	182	8,9	74,6		
Rhumatologie	87	1,1	45	2,2	51,7		
Santé publique	72	0,9	3	0,1	4,2	35	1,9
Ensemble	7 763	100	2 054	100	26,5	1 828	100

Hors CESP

Le premier étudiant à pourvoir cette spécialité est classé 5^{ème}, tandis que le dernier est classé au rang 3033, ce qui fait que l'ensemble des postes est pourvu à 38,6 % du classement. En 2014, elle est la 4^{ème} spécialité la plus attractive.

Tableau 20 : Classement du 1^{er} et du dernier étudiant à choisir la spécialité

Spécialité	Classement du 1er étudiant	Classement du dernier étudiant	Indicateur d'attractivité
Anatomie et cytologie pathologique	39	4404	0,32
Anesthésie réanimation	6	3797	0,23
Biologie médicale	316	8265	0,72
Cardiologie et maladies vasculaires	12	2938	0,14
Chirurgie générale	28	4258	0,27
Chirurgie orale	2015	3806	0,38
Dermatologie et vénéréologie	91	2712	0,14
Endocrinologie, diabète, maladies métaboliques	114	4796	0,39
Gastro entérologie et hépatologie	3	3669	0,21
Génétique médicale	518	5888	0,51
Gynécologie médicale	208	4361	0,30
Gynécologie obstétrique	40	4325	0,32
Hématologie	14	4660	0,33
Médecine du travail	1174	8297	0,82
Médecine générale	25	8304	0,84
Médecine interne	10	4457	0,18
Médecine nucléaire	167	3857	0,28
Médecine physique et de réadaptation	777	6987	0,55
Néphrologie	4	4208	0,16
Neurochirurgie	88	4036	0,28
Neurologie	2	4446	0,24
ORL et chirurgie cervico faciale	69	3492	0,20
Oncologie	24	4119	0,26
Ophtalmologie	1	2770	0,11
Pédiatrie	58	4892	0,31
Pneumologie	57	4152	0,29
Psychiatrie	130	8301	0,68
Radiodiagnostic et imagerie médicale	5	3033	0,16
Rhumatologie	22	4241	0,26
Santé publique	122	8235	0,73

Hors CESP

IV.2 : Le CONCOURS NATIONAL DES PRATICIENS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

Encadré

Pour devenir praticien hospitalier, les candidats doivent être admis au **concours national de praticien des établissements publics de santé (dit « CNPH »)**. Ce concours s'adresse aux professionnels médicaux souhaitant accéder au corps des praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel selon la spécialité choisie.

Organisé une fois par an, le CNPH comporte deux types de concours :

-les épreuves de type 1 qui portent sur un entretien avec le jury et un examen, sur dossier, des titres, travaux et services rendus. Elles sont ouvertes à toutes les personnes ayant validé le troisième cycle des études de médecine, de pharmacie ou d'odontologie, qui ont exercé pendant deux ans durant les cinq dernières années des fonctions effectives de médecin, de pharmacien ou d'odontologiste dans une administration, un établissement public ou un organisme à but non lucratif ;

- les épreuves de type 2 portent sur un entretien avec le jury, une épreuve orale de connaissances professionnelles et un examen, sur dossier, des titres, travaux et services rendus. Elles sont ouvertes aux médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes qui ne remplissent pas les conditions permettant l'accès au concours de type I.

Ce concours permet donc, après réussite, à des praticiens français ou européens de postuler sur des postes déclarés vacants pour intégrer le corps des praticiens hospitaliers à l'issue d'une période probatoire d'un an, en principe.

A l'exception de la session 2008, le nombre d'inscrits et de présents en radiologie et imagerie médicale demeure stable quelle que soit l'année.

Si le taux d'absentéisme oscille, tout au long de la période considérée, autour des 6 %, la session 2013 se distingue avec un taux d'absentéisme global relevé de 12,2 %.

Le concours enregistre de très bons taux de réussite, les deux plus faibles taux étant de l'ordre de 91,6 % et 91,5 % pour les sessions 2014 et 2011.

Tableau 21 : Evolution des candidats aux CNPH

Session	Spécialité	Nombre de candidats inscrits			Nombre de candidats présents			Nombre de candidats retenus			Taux de réussite global (%)	Taux d'absentéisme global (%)
		Type 1	Type 2	Total	Type 1	Type 2	Total	Type 1	Type 2	Total		
2007	Médecine nucléaire	7	10	17	6	10	16	6	10	16	100,0	5,9
	Radiologie	84	40	124	82	37	119	82	35	117	98,3	4,0
	Ensemble Radiologie	91	50	141	88	47	135	88	45	133	98,5	4,3
2008	Médecine nucléaire	8	8	16	8	8	16	8	8	16	100,0	0,0
	Radiologie	47	21	68	45	20	65	45	19	64	98,5	4,4
	Ensemble Radiologie	55	29	84	53	28	81	53	27	80	98,8	3,6
2009	Médecine nucléaire	8	7	15	8	7	15	8	7	15	100,0	0,0
	Radiologie	69	68	137	66	61	127	62	57	119	93,7	7,3
	Ensemble Radiologie	77	75	152	74	68	142	70	64	134	94,4	6,6
2010	Médecine nucléaire	11	5	16	11	5	16	11	3	14	87,5	0,0
	Radiologie	99	60	159	93	56	149	91	53	144	96,6	6,3
	Ensemble Radiologie	110	65	175	104	61	165	102	56	158	95,8	5,7
2011	Médecine nucléaire	13	9	22	11	9	20	11	8	19	95,0	9,1
	Radiologie	98	46	144	90	43	133	84	37	121	91,0	7,6
	Ensemble Radiologie	111	55	166	101	52	153	95	45	140	91,5	7,8
2012	Médecine nucléaire	8	6	14	7	6	13	7	6	13	100,0	7,1
	Radiologie	101	59	160	96	53	149	94	50	144	96,6	6,9
	Ensemble Radiologie	109	65	174	103	59	162	101	56	157	96,9	6,9
2013	Médecine nucléaire	11	8	19	10	8	18	9	8	17	94,4	5,3
	Radiologie	87	50	137	79	40	119	75	34	109	91,6	13,1
	Ensemble Radiologie	98	58	156	89	48	137	84	42	126	92,0	12,2
2014	Médecine nucléaire	16	13	29	15	12	27	15	10	25	92,6	6,9
	Radiologie	96	67	163	90	62	152	87	52	139	91,4	6,7
	Ensemble Radiologie	112	80	192	105	74	179	102	62	164	91,6	6,8

IV.3 : Les Epreuves de Vérification des Connaissances (EVC) des praticiens à diplômes hors UE

Encadré

Les Epreuves de Vérification des Connaissances (EVC) constituent la première étape de la Procédure d'Autorisation d'Exercice (**PAE**) des praticiens à diplômes hors Union européenne, modifiée par l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 qui dispose que les candidats à l'autorisation d'exercice :

- doivent passer avec succès des épreuves de vérification des connaissances,
- justifier d'une période d'exercice permettant le contrôle des pratiques professionnelles,
- obtenir l'avis d'une commission, par profession et par spécialité, avant l'autorisation ministérielle.

La loi du 21 décembre 2006 prévoit 3 cas de figure :

- liste A : les candidats justifiant d'un diplôme, certificat ou autre titre extracommunautaire permettant l'exercice de la profession de médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien ou sage-femme dans le pays d'obtention de ce diplôme, certificat ou titre ;
- liste B : les candidats qui, outre la condition ci-dessus, se sont vus reconnaître le statut de réfugié, apatride, bénéficiaire de l'asile territorial, bénéficiaire de la protection subsidiaire et les Français ayant regagné le territoire national à la demande des autorités françaises ;
- liste C : La loi n° 2012-157 du 1er février 2012 relative à l'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien et sage-femme pour les professionnels titulaires d'un diplôme obtenu dans un État non membre de l'Union européenne (1) modifie le IV de l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007. Ainsi la liste C est ouverte uniquement aux personnes pouvant justifier de l'exercice de certaines fonctions durant une période précise. Ces conditions sont cumulatives.

1° Pour les médecins, les chirurgiens-dentistes et les pharmaciens, justifier de l'exercice, pendant au moins deux mois continus entre le 3 août 2010 et le 31 décembre 2011, des fonctions rémunérées mentionnées au 1° de l'article 2 du [décret du 4 mai 2012](#) ;

2° Pour tous, justifier à la date de clôture des inscriptions de l'accomplissement des trois années d'exercice mentionnées au 2° du IV de l'article 83 de la loi du 21 décembre 2006 sous l'un des statuts mentionnés au 2° de l'article 2 du [décret du 4 mai 2012](#).

Les candidats des listes A et B, ainsi que les sages-femmes de la liste C se présentent à 2 épreuves écrites de 2 heures chacune, notées sur 20, et affectées d'un coefficient 1. La première épreuve porte sur les connaissances fondamentales, la seconde sur les connaissances pratiques.

Les candidats de la liste C (médecins-pharmaciens-chirurgiens-dentistes) se présentent à l'épreuve écrite anonyme de connaissances pratiques, affectée d'un coefficient 2, et remettent un dossier relatif à leur parcours professionnel. C'est la nouvelle épreuve créée par la loi du 1^{er} février 2012 en substitution de l'épreuve portant sur les connaissances fondamentales. Elle est affectée d'un coefficient 1.

Il existe une note éliminatoire qui concerne les épreuves écrites des trois listes. Ainsi, les candidats qui obtiennent une note inférieure ou égale à 6 sur 20 à l'une des épreuves écrites ne peuvent être déclarés admis. En revanche, il n'y a pas de note éliminatoire pour le dossier relatif au parcours professionnel.

Les épreuves sont organisées par spécialité :

- pour les candidats inscrits sur la liste A (concours) et B (examen destiné aux réfugiés, apatrides...) dans les spécialités prévues en annexe de l'arrêté d'ouverture des épreuves
- pour les candidats inscrits en liste C (examen) toutes les spécialités sont potentiellement ouvertes.

Les épreuves sont identiques pour tous les candidats d'une même spécialité.

Après une augmentation progressive jusqu'en 2011 où son niveau le plus élevé (**409**), le nombre de candidats inscrits aux EVC en Radiologie et imagerie médicale, poursuit sa diminution amorcée depuis 2012, pour s'établir à **231** candidats en 2014.

Le taux de réussite varie d'une année à l'autre avec l'année 2012 qui affiche le meilleur taux de réussite (72,7% des candidats toutes listes confondues). Il convient de signaler que les candidats inscrits sur la liste A, un nombre de places offertes aux concours est déterminé par arrêté ministériel.

Tableau 22 : Evolution des candidats aux EVC

Année de session	Spécialités/Discipline	Nombre de candidats inscrits				Nombre de candidats présents				Nombre de candidats retenus				Taux de réussite global (en %)	Taux d'absentéisme global
		Liste A	Liste B	Liste C	Total des inscrits	Liste A	Liste B	Liste C	Total des candidats présents	Liste A	Liste B	Liste C	Total des candidats retenus		
2007	Médecine nucléaire	0	0	5	5	0	0	5	5	0	0	4	4	80,0	0,0
	Radiologie et imagerie médicale	92	1	74	167	44	1	64	109	10	0	26	36	33,0	34,7
	Radiologie et imagerie médicale	92	1	79	172	44	1	69	114	10	0	30	40	35,1	33,7
2008	Médecine nucléaire	0	0	4	4	0	0	4	4	0	0	4	4	100,0	0,0
	Radiologie et imagerie médicale	81	0	80	161	35	0	52	87	10	0	45	55	63,2	46,0
	Radiologie et imagerie médicale	81	0	84	165	35	0	56	91	10	0	49	59	64,8	44,8
2009	Médecine nucléaire	11	0	4	15	8	0	3	11	5	0	2	7	63,6	26,7
	Radiologie et imagerie médicale	98	0	126	224	57	0	109	166	5	0	37	42	25,3	25,9
	Radiologie et imagerie médicale	109	0	130	239	65	0	112	177	10	0	39	49	27,7	25,9
2010	Médecine nucléaire	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	100,0	0,0
	Radiologie et imagerie médicale	206	2	105	313	103	2	83	188	5	1	43	49	26,1	39,9
	Radiologie et imagerie médicale	206	2	106	314	103	2	84	189	5	1	44	50	26,5	39,8
2011	Médecine nucléaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	----	----
	Radiologie et imagerie médicale	222	0	187	409	127	0	60	187	10	0	7	17	9,1	54,3
	Radiologie et imagerie médicale	222	0	187	409	127	0	60	187	10	0	7	17	9,1	54,3
2012	Médecine nucléaire	9	0	3	12	5	0	3	8	3	0	3	6	75,0	33,3
	Radiologie et imagerie médicale	89	1	168	258	39	1	146	186	8	1	126	135	72,6	27,9
	Radiologie et imagerie médicale	98	1	171	270	44	1	149	194	11	1	129	141	72,7	28,1
2013	Médecine nucléaire	15	0	0	15	6	0	0	6	3	0	0	3	50,0	60,0
	Radiologie et imagerie médicale	131	1	118	250	48	0	103	151	8	0	62	70	46,4	39,6
	Radiologie et imagerie médicale	146	1	118	265	54	0	103	157	11	0	62	73	46,5	40,8
2014	Médecine nucléaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	----	----
	Radiologie et imagerie médicale	169	0	62	231	78	0	53	131	8	0	50	58	44,3	43,3
	Radiologie et imagerie médicale	169	0	62	231	78	0	53	131	8	0	50	58	44,3	43,3

IV.4 : Les Commissions nationales d'autorisations d'exercices (CAE)

Les autorisations d'exercice délivrées après avis des commissions nationales d'autorisation d'exercice (CAE) dans la spécialité Radiodiagnostic et imagerie médicale.

Sources Rapport d'activité du CNG

CONCOURS ET EXAMEN PAE/ CHSCT/ NATIONALITE HUE DIPLOME UE

- 2011

Nombre de dossiers examinés: 35

Avis favorables des commissions : 34

6 au titre de la liste A et B

28 au titre de la liste C

- 2012

Nombre de dossiers examinés: 20

Avis favorables des commissions : 19

7 au titre de la liste A et B

12 au titre de la liste C

1 au titre du CHSCT

- 2013

Nombre de dossiers examinés: 75

Avis favorables des commissions : 61

5 au titre de la liste A et B

54 au titre de la liste C

2 au titre des diplômes UE

- 2014

Nombre de dossiers examinés: 63

Avis favorables des commissions : 48

3 au titre de la liste A et B

44 au titre de la liste C

1 au titre des diplômes UE

HOCSMAN/ DRESSEN

- 2011

Nombre de dossiers examinés: 13

Avis favorables des commissions : 7

- 2012

Nombre de dossiers examinés: 8

Avis favorables des commissions :3

- 2013

Nombre de dossiers examinés: 8

Avis favorables des commissions : 7

- 2014

Nombre de dossiers examinés: 6

Avis favorables des commissions : 3